

18 fév 2013 -13:10

Décision du Conseil des ministres restreint sur le Mali

Dès le début des opérations au Mali, la Belgique s'est engagée à combattre les mouvements radicaux étant donné le risque terroriste qu'ils présentent, y compris pour notre pays. Le Conseil des ministres restreint a établi une première évaluation positive de la participation belge à l'opération Serval.

Le Conseil des ministres restreint décide le retrait des C-130 à la fin du mois de février. De plus, il marque son accord sur une contribution belge à l'opération EUTM Mali (European Union Training Mission in Mali). L'autorisation du Conseil des Ministres restreint porte sur deux hélicoptères médicalisés et le personnel nécessaire à leur utilisation.

Les coûts de cette participation seront imputés aux budgets des opérations 2013 et 2014 de la Défense. Concernant une éventuelle contribution à la protection des Forces, étant donné l'important effort déjà consenti par la Belgique, le Conseil des ministres restreint pourrait accepter une participation de complément, à condition qu'elle soit proportionnée au regard des efforts fournis par d'autres partenaires européens.

Le groupe de suivi inter-cabinets institué pour veiller au respect des modalités d'engagement opérationnel et financiers pour l'opération Serval poursuivra hebdomadairement ses activités pour assurer également le suivi d'EUTM Mali.

Enfin, dans le cadre des débats européens sur les objectifs de l'opération EUTM, il est essentiel que les droits de l'Homme soient partie intégrante des opérations de formation.

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>